

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 7 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un et le 7 octobre à 19h00, le conseil municipal de la commune de Bruère-Allichamps, régulièrement convoqué le 28 septembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de mairie, tout en respectant les distances demandées dans le cadre du coronavirus, sous la présidence de Roger DAGHER, maire et sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L-2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mesdames, Maryse LALLIER, Patricia MANTELET, Martine DUPUIS
Messieurs Roger DAGHER, Jean-Pierre POUX, Guy AUPETIT, Guillaume TAILLANDIER
Benjamin METIVIER est arrivé en cours de séance à 19h25.

Pouvoirs : Maëlle LE MOIGN a donné pouvoir de décision et de signature à Roger DAGHER
Laurence CIESLOK a donné pouvoir de décision et de signature à Guy AUPETIT
Roger PORTMANN a donné pouvoir de décision et de signature à Guillaume TAILLANDIER
Véronique BALLERAT a donné pouvoir de décision et de signature à Patricia MANTELET
Absent : Daniel FRANCOIS

Secrétaire de séance : Martine DUPUIS

Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté à l'unanimité

Roger DAGHER, maire a demandé de rajouter à l'ordre du jour : Devis pour l'épareuse, vote au droit de préemption, l'achat d'un tableau, et l'élagage d'un arbre.

Ordre du Jour :

Présentation de la nouvelle adjointe administrative :

Afin de préparer le départ de Christine POUGET, à l'agence postale et pour aider au secrétariat de mairie, il a été décidé l'embauche d'une personne pour 31h hebdomadaire ainsi que 4h au SIRP.

Le choix de Monsieur Le Maire s'est porté sur Marine CLERET qui vient de Saint Bonnet Tronçais. Elle a pris son poste au 1^{er} octobre 2021 en tant que contractuelle dans un premier temps et il sera envisageable de la nommer stagiaire au 1^{er} janvier 2022.

Subvention 2021 :

Une subvention exceptionnelle d'une valeur de 300€ a été accordée à l'unanimité pour l'association TEAM CARPISTE, les bénéfices seront reversés à la ligue contre le cancer du sein.

Une subvention exceptionnelle sera versée au club des retraités de Bruère Allichamps pour l'année 2021 omise dans le tableau lors du vote du budget. Accord unanime de l'ensemble du conseil municipal.

Motion fédération nationale des communes forestières :

Le gouvernement envisage d'augmenter la contribution de 14000 communes et collectivités forestières française pour le financement de l'Office National des Forêts (ONF) ainsi que la suppression de près de 500 emplois temps plein à l'ONF. Après avoir donné toutes les explications nécessaire, Monsieur le Maire propose de soutenir la motion de la Fédération contre ces mesures inacceptables et incohérentes à l'unanimité. L'ensemble des conseillers municipaux votent une réponse favorable à cette motion.

Acceptation d'un chèque :

Le conseil municipal de Bruère Allichamps accepte à l'unanimité le remboursement d'une valeur de 712.16€ par chèque, de l'assurance ALLIANZ, afin de remplacer la porte brisée du tracteur.

Embauche personnel technique :

Alain BERNARD partant à la retraite au printemps et devant l'ampleur du travail à effectuer sur la commune, Il serait bon de procéder à une embauche dans les services techniques. Il y a lieu de créer un poste de 35/35^{ème} à partir du 1^{er} janvier 2022. Accord unanime de tous les conseillers municipaux.

Vote du nouveau RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Lors de l'élaboration du RIFSEEP du 19 mars 2018, il a été oublié d'insérer le groupe 2 de la filière administrative. De plus, il serait agréable de revaloriser les montant retenus par la collectivité pour les deux filières, groupe 2.

Filière administrative : Groupe 1 : inchangé
Groupe 2 : 7000€ retenus par la collectivité
Filière technique : Groupe 1 : inchangé
Groupe 2 : 7000€ retenus par la collectivité

12 « Pour ».

Décision modificative :

La dépense 2020 concernant le site internet créer par DIRECT WEB a été reporter à la dépense de 2021, l'amortissement de ce bien ne débutera que l'année prochaine. Par conséquent, il y a lieu de prendre une décision modificative pour alimenter les différents comptes :

Dépenses de fonctionnement :

Compte 6811-042 : 4 240.00
Compte : -4 240.00

Recette d'investissement :

Compte 2802-040 : 1 282.00
Compte 208041482-040 : 186.00
Compte 28041512-040 : 72.00
Compte 28051-040 : 2 700.00
Dépense d'investissement : 4 240.00

Le conseil municipal à donner un avis favorable à l'unanimité à ces décisions modificatives.

Acceptation du PLUi-H :

Après que la communauté de communes cœur de France ait accepté, le 29 septembre 2021, l'ensemble du PLUi-H, chaque commune du territoire doit à son tour, délibérer sur l'acceptation de ce dernier. A l'unanimité, l'ensemble du conseil donne un avis favorable.

Droit de préemption :

La commune de Bruère Allichamps était en matière d'urbanisme, déclaré en RNU (Règlement National d'Urbanisme. Il n'y avait plus aucun droit de préemption. Avec le nouveau PLU-iH, Il y a lieu de décider quel sera le droit de préemption pour la commune de Bruère Allichamps. A l'unanimité, le conseil municipal décide que ce droit sera sur tout territoire de la commune.

Délibération sur l'extension d'une unité de méthanisation :

Monsieur Le Maire expose le projet d'extension d'une unité de méthanisation située sur la commune de l'Etelon auquel le conseil municipal doit donner un avis. 9 « Pour » et 3 « abstention »

Devis épareuse :

Pour donner suite à un incident qui s'est produit avec l'épareuse, le conseil municipal accepte la réparation de celle-ci. 2 devis ont été présentés et le conseil municipal a choisi celui des établissement DURIS. Un dossier a cependant été monté auprès de l'assurance.

Elagage d'un arbre :

Un vieux chêne mort pose un problème sur la commune de Bruère Allichamps, route de Noirlac. Celui-ci a des branches qui apportent un risque de chute d'un côté, sur le parking et de l'autre sur le bâtiment « Avignon Céramique ». De ce fait, deux solutions se présentent :

- Faire couper les branches par un employé communal en laissant le tronc
- Faire appel à une entreprise pour une valeur approximative de 2500€

Par conséquent la commune a décidé de faire appel pour plus de sécurité à une entreprise mais ce devis présenté semblant élevé, d'autres demandes seront effectuées pour un moindre coût. Sera choisi, le devis du meilleur qualité/prix.

Achat d'un tableau :

Le salon artistique qui s'est déroulé en 2019, salle des fêtes de Bruère Allichamps a vu de nombreux artistes. L'un d'entre eux, Monsieur Michel CHAMPAULT de Segry a reproduit le centre bourg de Bruère Allichamps dans l'ancien temps et propose à la commune d'acquérir ce tableau pour 250€
Accord unanime.

Eclairage public :

L'éclairage public demande une certaine rénovation afin d'être plus économique. Une proposition a été faite afin de remplacer l'éclairage actuel (163points) par des LEDS. Le conseil municipal accepte cette proposition mais sur plusieurs années soit environ le remplacement de 40 points pour un montant entre 9000et 10000€.

Divers :

Il a été évoquer :

- Les remerciements de la famille AUPY lors du décès de madame Nhien AUPY ainsi que de la famille DEVISME pour le décès de Monsieur Jacques DEVISME.
- Le changement des dates des marchés du dimanche :
Le Dimanche 26 décembre sera remplacé par un marché de fin d'année « Noël » qui aura lieu le mercredi 22 décembre 2021 en semi nocturne de 15h à 19h, place de la Mairie.
Le dimanche 2 janvier 2022 sera remplacé par le mercredi 29 janvier 2021 en semi nocturne de 15h à 19h, place de la mairie également.
- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) organise pour les plus de 70 ans, un repas de Noël, le samedi 4 décembre 2021, à la salle des fêtes de Bruère Allichamps. Pour ceux qui n'y participeraient pas, un colis leur sera remis pour les fêtes de fin d'années.
- CAMPING CAR PARK propose d'effectuer une modification sur l'installation d'eau courante afin que celle-ci soit distribuée uniquement aux adhérents et non aux personnes extérieures. Proposition acceptée par l'ensemble des conseillers.
- L'entreprise BRUNET qui souhaite installer sa scierie sur le terrain de foot a fait une demande de permis de construire qui vient d'être acceptée. Il suffit maintenant d'attendre les délais en vigueur pour que l'acte de vente soit signé et que les travaux puissent débuter

- Les décorations de Noël : Comme chaque année, le centre bourg sera illuminé et des sapins seront décorés.
- Parc de panneaux photovoltaïques : Si le nouveau PLUi-H est accepté, un nouveau versement de 5000€ devrait être versé à la commune.
- Voirie: La communauté de communes a fait savoir qu'elle prendrait en charge la remise en état de la voirie rue des fleurs, rue René Augery et rue du vieux château ou rue du regroupement.
Par ailleurs,
- Monsieur Le maire informe que l'installation informatique est maintenant opérationnelle avec l'achat d'un nouvel ordinateur pour M. le Maire et pour le secrétariat 2. Le poste du secrétariat 1 a été renforcé par PLANETE 18.
- M. le maire fait part de l'arrivée du 2^{ème} sportif arrivé en roller avec un laurier fleur sur le dos. Ce dernier a été aussitôt planté dans l'arborétum.

Tour de table :

- Une réunion organisée par l'ONF a eu lieu dans la commune de la Celle, pour défendre une parcelle protégée habitée par les papillons qui pendent sur une plante qui est préservée par la nature.
- La distribution d'informations concernant la 3^{ème} dose de rappelle auprès des personnes de 65 ans et plus. La dose de rappel doit être administrée 6 mois après la dernière injection.
- La dernière rentrée scolaire a vu un effectif de 74 élèves
- Une demande de réunion a été faite pour pouvoir réunir toutes les associations afin d'établir un calendrier des manifestations actuelles et futures.
- Il a été rappelé que les règles de locations de la salle des fêtes doivent être redites à chaque location.
- Le bulletin municipal devrait voir le jour avant fin année
- L'association OABA (Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs) se chargerait de récupérer les chèvres à l'état sauvage qui se trouvent en liberté route de Noirlac et ceci fin octobre courant Novembre en compagnie des services vétérinaires.

La séance s'est terminée à 21h00.

Prochaine séance le 16 décembre 2021 à 19h à la mairie.